jour du mois de Mars prochain, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre dite CITÉ d'OTTAWA, le dit DOUZIÈME jour de Mars prochain, et Nous voulons en conséquence que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés paraissiez personnellement et soyez en Notre dite CITÉ D'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-SIX ÈME jour du mois de Mars prochain, pour la DÉPÈCHE DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada: Témoin, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin et Conseiller le Très-Honorable Sir Fréderic Temple, Comte de Dufferin, Vicomte et Baron Clandeboye de Clandeboye dans le Comté Down. dans la pairie du Royaume-Uni, Baron Dufferin et Clandeboye de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté Down, dans la pairie d'Irlande, et Baronnet. Chevalier de Notre Très-Illustre Ordre de Saint-Patrice, et Chevalier Commandeur de Notre Très-Honorable Ordre du Bain, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notre Puissance ce vingt-unième jour de février de l'année de Notre-Seigneur mil huit ceut soixante et quatorze, et de Notre Règne la trente-septième.

Par Ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.